



Cher(es) Cast Members,

Avec cette pandémie sans précédent, sachez que les membres du bureau travaillent à trouver des solutions pour que chaque salarié(e) puisse continuer à bénéficier des avantages liés au Comité Social Economique (CSE) même si ceux-ci aujourd'hui restent limités.

Depuis la fermeture de nos sites et le confinement qui ont été pour nos vies personnelles et professionnelles un moment d'adaptation, nous avons anticipé pour ainsi répondre à vos demandes :

- Prolongement de la date d'expiration de l'ensemble des billets (cinémas, parcs, cartes d'achats diverses...),
- Réponses adaptées pour les voyages pris avec Selectour (report, avoir, ...),
- Réponses via Workplace et organisation régulière de points via Workchat.

Nous allons à partir du 11 mai prochain, envoyer par La Poste pour les Cast Members qui le souhaitent en lettre recommandée, les chèques de subventions et les chèques vacances.

Pour recevoir ces chèques, si vous en aviez préalablement fait la demande, comment faire ?

1. Nous envoyer un email à l'adresse suivante : accueil@cedisney.fr
 - ⇒ Indiquer sur votre message vos coordonnées : nom, prénom, ID, N° de téléphone et l'adresse postale où envoyer ces chèques.
2. Le CSE préparera et enverra en recommandé à l'adresse indiquée les chèques
3. Vous recevrez un avis de recommandé à récupérer
4. En cas de litige, merci de nous adresser votre demande à la même adresse email en indiquant toujours les mêmes coordonnées : accueil@cedisney.fr

Les Cast Members qui souhaitent attendre la réouverture pour venir les récupérer, nous organiserons avec toute la sécurité qui sera en vigueur des permanences pour répondre à vos attentes.

A noter également, que nous allons reprendre les commissions fonds de solidarité, formation-emploi et logement en priorité, pour vous apporter les meilleures solutions et cela de manière efficace.

Voici ci-après afin de vous apporter de plus amples renseignements et éviter des confusions qui peuvent circuler en divers endroits, un point sur les chèques vacances :

Le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances.

Ces titres permettent de financer son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Les atouts :

Accepté chez plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs :

- Hébergement
- Voyages et Transport
- Culture et Découverte
- Loisirs Sportifs
- Restauration

⇒ Pas de possibilité de régler ses courses ou son essence avec les chèques vacances.

- Utilisable toute l'année pour vos Week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.
- Nominatif, il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire.
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur ancv.com (Exemple : un Chèque-Vacances émis en 2019 est valable jusqu'au 31 décembre 2021).

Notre priorité est de continuer à travailler à améliorer le service auprès de tous et toutes, tout en respectant les mesures sanitaires.

Nous sommes à votre écoute pour toutes questions,

Prenez bien soin de vous et de vos poches,



Les membres du bureau :
Jimmy, Antonella, Thomas et Paola